

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE



AVIS DE RESULTAT DE MARCHE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom	Ville de La Crau
Adresse	Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU
Point(s) de contact	Monsieur le Maire
Coordonnées	Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83
Profil d'acheteur	http://lacrau.marcoweb.fr
Type de pouvoir adjudicateur	Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché	Fourniture d'éléments de signalisation routière et de mobilier urbain
Type de marché	Fournitures courantes et services
Lieu(x) d'exécution	Ville de La Crau
Classification CPV	34928471-34928400

PROCEDURE

Type de procédure	Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28-1 et 77 du CMP
Allotissement	non
Critères d'attribution retenus	1-Prix des prestations 70% 2-Valeur technique 30% Qualité et robustesse des produits 10% Facilités d'entretien et d'assemblage 10% Qualité et étendue du SAV et de la relation client 10%

ATTRIBUTION du marché

Nombre d'offres reçues

5

Date d'attribution

26/05/2014

Nom et adresse du titulaire

LACROIX SIGNALISATION - 8 Impasse du Bourrelier - BP 30004 - 44801 SAINT HERBLAIN

Montant final du marché ou du lot attribué

Montant annuel minimum HT 15 000,00 € - maximum HT 50 000,00 €

Numéro du contrat

2014PA05

Sous-traitance déclarée

non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon

5, rue Racine - BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89

E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date de publication du présent avis

23/06/2014

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villedelacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.